

CR réunion de la présentation du nouveau dossier FREE 42 mètres suivie de l'AG annuelle 2023 de l'ASSOCIATION PRESCOTE

Le 16/05/2023

Début : 21 :10

- Présentation du bureau de PRESCOTE
- Présentation du projet d'antenne 42m de FREE
- Cf. planches de la présentation Prescote-Reunion-16052023.pptx

Lors de cette présente réunion, on a évoqué différentes stratégies pour contrer le nouveau projet.

A la suite du dépôt du dossier par Free une demande de mesure d'ondes a été faite par la mairie. La réponse reçue ne fait que présenter un dossier conforme aux normes réglementaires.

Une liste de questions a été transmise à FREE à la suite du dépôt du dossier. Il n'y a pas de retour pour l'instant.

Une réunion d'échange entre FREE et la mairie est prévue le Lundi 22 mai à 11h et des membres du bureau de PRESCOTE pourront y assister.

Si un dépôt de permis se produit, la mairie aura un délai d'un mois pour notifier sa réponse.

Si permis est accepté, l'association PRESCOTE pourra intervenir puisqu'elle a plus d'1 an d'existence, et l'opposition à la construction de cette antenne entre dans le périmètre d'action des statuts de l'association car elle entrave le paysage.

Des recours potentiels seront possibles auprès du tribunal administratif. Cependant en cas d'acceptation du permis, ils ne seront pas forcément suspensifs et les travaux pourraient démarrer.

Le planning de construction prévu par FREE est de 18 à 24 mois.

Q : Quelle est la liste des questions posées ou des commentaires émis par les goyransais lors du retour de mail à la mairie ? y a-t-on accès ? . R : On va demander à la mairie la liste complète.

Q : Est-ce qu'on peut aller à la réunion du 22/05/2023 ? R : Probablement pas, elle ne sera pas publique. C'est déjà bien que le PRESCOTE puisse y aller. Il n'y aura sûrement qu'un ou deux membres du bureau qui pourront y participer.

Il faut savoir que la mairie est totalement opposée au projet.

On s'oriente dans un premier temps à l'ouverture d'un dialogue ! Tâter le terrain pour connaître la position de FREE. Quelles pourraient être les solutions alternatives ?

PRESCOTE n'a pas pour objectif de s'opposer à la 5G mais de s'opposer à l'installation d'un mât.

Le dossier du projet de FREE est sur le site de la mairie <https://www.goyrans.fr/antenne-free-mobile/> et il y a un lien depuis la rubrique des actualités sur le site de l'association <https://www.prescote.fr/>

L'antenne va dépasser les arbres de plus de 30 mètres.

Un film a été réalisé qui matérialise la visibilité de l'antenne en faisant un tour de 360° à l'aide d'un drone positionné à une altitude de 42 mètres – cf. la rubrique des actualités sur le site de l'association ou cf. lien <https://www.youtube.com/watch?v=8FX0CZOASZM>

- On voit que l'antenne sera visible depuis les crêtes et toutes les maisons du village verront le mât.

Un problème d'accès à la parcelle par les camions a été évoqué dans la liste des questions. Certains accès sont impraticables et le chemin du belvédère est un chemin privé.

La réserve naturelle a été contactée par la mairie afin de vérifier si elle a connaissance de l'existence d'espèce protégée sur cette zone . (Qu'en est-il du papillon ?)

Une médecin spécialiste dans l'électrosensibilité intervient et précise qu'elle constate une augmentation notable des cancers en lien avec le déploiement des antennes et que des collectifs de personnes électrosensibles sont en train de se créer pour faire reconnaître ce problème.

Cependant, le point de vue sanitaire ne sera a priori pas retenu, et l'association n'ira pas sur ce terrain, car le principe de précaution ne semble pas s'appliquer et qu'il semble qu'il n'a été un argument recevable auprès d'aucun tribunal administratif à ce jour. De plus, cet angle de protestation n'est pas dans les statuts de l'association. L'angle de protestation choisi est l'urbanisme pour empêcher la construction car si l'antenne est construite, elle ne sera plus jamais détruite !

A noter qu'en ville, la 5G peut être déployée sur de petites antennes installées sur du mobilier urbain, quasi invisibles et discrètes qui sont moins puissantes, et n'émettent pas en continu mais uniquement si elles détectent un terminal à proximité.

Dans le premier projet FREE 36 mètres, la mairie avait refusé le permis avec une bonne argumentation fondée sur le PLU grand paysage . Et FREE n'a pas attaqué ce rejet auprès du tribunal administratif TA.

Notre chance est que le PLU grand paysage existe !

Q : Est-ce que le préfet peut passer par-dessus la décision de la mairie ? R : non a priori. La cours d'appel dans ces cas est le TA.

Dans l'audience, des personnes ont évoqué le fait de contacter le propriétaire et aussi le responsable du projet FREE par LR avec AR pour indiquer que, si le projet se fait, elles demanderaient des dommages et intérêts (notamment liés au préjudice financier sur la valeur des propriétés).

PRESCOTE précise que ce type d'action n'est pas du ressort de l'association mais du ressort personnel de chaque habitant. Il est précisé que chaque personne peut aussi s'appuyer sur la couverture juridique de leurs assurances personnelles pour mener toute action personnelle devant un tribunal.

Q : est-ce que la mairie peut s'opposer en menaçant de ne pas rendre constructibles tous les autres terrains du propriétaire ?

Cette action n'est à priori pas légale et n'est pas du ressort de PRESCOTE.

Afin de pouvoir mener des actions, PRESCOTE a besoin d'un maximum d'adhérents. Plus on sera nombreux à s'opposer, plus la légitimité de PRESCOTE sera reconnue et plus PRESCOTE aura les moyens financiers de pouvoir mener à bien des actions. PRESCOTE a besoin de membres actifs, qui amènent des idées et qui donnent de leur temps pour s'investir dans les actions à venir. De plus, une action en justice a un certain coût.

L'adhésion en tant que membre actif reste inchangée à 50 €, la cotisation en tant que membre bienfaiteur est libre avec un minimum de 5€.

(SVP adhérez à PRESCOTE pour qu'on puisse engager un avocat !)

La banderole a été réaffichée avec un gros **42 mètres** à la place de 36 mètres !

Le Site STOP-ANTENNE <https://www.non-antenne-goyrans.fr> a été réactivé, il redirige vers le site PRESCOTE.

Il y a un article dans La Dépêche <https://www.ladepeche.fr/2023/04/22/antenne-5g-la-nouvelle-proposition-de-free-11151106.php>

On peut relancer une pétition sur les lignes bougent !

A noter qu'il n'y a un intérêt à mettre une antenne dans une zone boisée naturelle que s'il y a un intérêt collectif, or si la pétition est un succès, cela montrera qu'il y a une réelle opposition au projet et donc pas d'intérêt collectif.

L'Association PRESCOTE a besoin de bras pour refaire ces démarches, pour le poste de trésorier, pour faire la gestion du site internet, pour donner des idées et porter des actions, pour suivre les démarches avec les avocats.

22 :30 début de l'AG de l'association PRESCOTE

l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du bilan moral
2. Approbation du bilan financier et des comptes de l'exercice clos le 01/04/2023
3. Affectation du résultat
4. Vote sur le budget prévisionnel
5. Fixation du montant de la cotisation
6. Renouvellement des dirigeants
7. Décision sur l'opposition au nouveau projet d'antenne Free Chemin Rivals - validé
8. Questions diverses

Nombre de membres présents : 32

Nombre de membres représentés : 6

Un PV a été rédigé sur les votes et est disponible sur demande.